



Le Saloon

Contrat de Location de Salle de Réception

AÏTAWAK LE SALOON

Ci-après désigné « le bailleur »,

Et : Nom & Prénom :

N° Carte Nationale D'identité :

Adresse :

Tél. : Mail :

Nom de la Société :

Fonction dans la Société :

Ci-après désigné « le preneur ».

DATE	OBJET	Nbre/pers	Tarifs /jr	Nbre/Jour	Montant
	Location de salle		450 €		
	Option Ménage		100 €		
	1 lit couple & 2 lits superposés		15 €/pers		€
	2 lits simples côte-à-côte		15 €/pers		€
	2 lits simple superposés		15 €/pers		€
	1 lit couple		15 €/pers		€
	1 lit couple & 2 lits superposés		15 €/pers		€
	Personne supplémentaire (tente, camping-car...)		10 €/pers		€
	Total				€
	Arrhes à verser		50 %		€

Dates de la location

Du / **2019 à 12 heures**

Au / **2019 à 12h**

Prix du séjour :

Ce prix s'entend toutes charges et toutes taxes comprises, y compris le chauffage électrique

Forfait Ménage : ☐ Non ☒ Oui

Des arrhes de 50 % du prix total de la location sont à régler par virement pour valider la réservation. Le solde de 50% est à ☒ régler 10 jours avant la location par virement **en indiquant votre nom, dates de séjour et arrhes ou solde**

COMPTE COURANT AITAWAK

BAN : FR76 1 027 8360 6500 01002 2850 994

BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A

Dépôt de garantie : Un dépôt de garantie par chèques de 100 € pour une chambre, de 500 € pour le gîte complet, devra être versé contre la remise des clés à l'arrivée dans le gîte.

Ces chèques vous seront réexpédiés au plus tard une semaine après la fin de votre séjour s'il n'y a pas de litiges.

Taxe de séjour incluse dans le prix de la location (0,76 €/jour/adulte).

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article premier : désignation des locaux loués

Le présent contrat concerne la salle dénommée SALOON et située 115 GLASNET 44810 HERIC, salle commune, cuisine, sanitaires (2 WC, 2 lavabos, salle de bain avec WC pour PMR) ainsi que sa terrasse attenante au Saloon et accès au parking privé.

Article 2 : Équipement mis à disposition du preneur

- ♦ Bar avec 2 réfrigérateurs,
- ♦ Piste de danse
- ♦ Salle avec canapé et fauteuil,
- ♦ 6 Tables de 4 personnes,
- ♦ 5 Tables de huit personnes
- ♦ 78 Chaises en tissus,
- ♦ 6 Mange-debout et 10 chaises hautes

AITAWAK - Le SALOON – Domaine des Ecuries Pujol

115, Le Glasnet - 44810 - Héric

Mail : le.saloon@orange.fr - Tél. : 02.40.57.62.00. – Accueil : 07 69 41 87 12

Siret : 399.057.413.0002 - T.V.A. : 94 399 057 413



Le Saloon

Contrat de Location de Salle de Réception

- ◆ Cuisine avec : 2 réfrigérateurs-congélateur, 2 micro-onde, 1 Senséo et 1 cafetière, 1 piano et 1 gazinière, 1 Bouilloire, 1 Grille-pain, Vaisselles pour 14 personnes, Gamelles, casseroles, poêle & accessoires de cuisine, évier, poubelle à pédale, poubelle de tri, 10 chaises et 2 tables.
- ◆ Barbecue extérieur & Tables et chaises de jardin, table de ping-pong l'été

Le bailleur s'engage à mettre cet équipement désigné ci-dessus à la disposition du locataire. Ce matériel devra être restitué en parfait état de propreté et de fonctionnement y compris les extérieurs et le parking (ni mégot, ni cannettes). Un inventaire de ce matériel sera effectué lors des états des lieux qui seront dressés à l'entrée et à la sortie de la salle.

Article 3 : Utilisation de la salle louée

Le preneur loue la salle pour organiser une soirée privée.

Article 4 : Début et fin du contrat de location

Le preneur loue la salle à partir de 12h jusqu'à 14h le lendemain. Afin que l'état des lieux d'entrée puisse être dressé, il s'engage à se présenter le jour du début de la location à 12 H. À la fin de location, le preneur devra restituer la salle à l'heure prévue. Il s'engage à rendre les lieux dans un état de propreté identique à celui qu'il aura constaté lors du début de la location. L'état des lieux de sortie aura lieu le lundi.

Article 5 : Obligations du bailleur

Le bailleur est tenu de mettre le local à la disposition du preneur à la date et à l'heure convenues pour le début de la location. Il est précisé qu'en cas d'accident ou d'incendie, sa responsabilité ne sera engagée que s'il y a plus de 200 personnes présentes dans la salle lors de l'événement organisé par le preneur.

Le chauffage de la salle pendant la location est en option : 50 €

Article 6 : Obligations du preneur

Le preneur s'engage à :

Payer les arrhes, soit 50% par virement (IBAN ci-joint), à la signature du contrat.

Remettre deux chèques de caution non-encaissés et restitués après l'état des lieux de sortie lors de la signature du présent contrat ;

1 - 500 € dépôt de garantie pour la salle

2 - 100 € dépôt de garantie pour le ménage

Régler par virement dix jours avant la location ;

1 - le solde du loyer : soit 50%

2 - la prestation ménage (si vous désirez qu'elle soit réalisée par nos soins) soit 100 € et l'option chauffage soit 50€

S'engage à être titulaire d'un contrat d'assurance en responsabilité civile en vue de couvrir tout dégât qui serait causé dans les locaux loués pendant la location.

A respecter le règlement intérieur et les modalités indiquées en bas de ce contrat.

Il est précisé que le présent contrat serait résilié de plein droit si une somme quelconque n'était pas payée à son échéance ou si un chèque émis par le preneur n'était pas honoré par sa banque.

Article 7 : Contentieux

Tout litige relatif à l'exécution du présent contrat sera soumis à défaut d'accord amiable aux tribunaux dont dépend le siège social du bailleur.

Article 8 : Sous-location

Il est interdit au preneur de consentir une quelconque location des locaux loués.

Article 9 : Fournitures que le bailleur met à disposition du preneur

Vaisselle, papier WC, produit ménager et autres fournitures sont à la charge du preneur

Fait à HERIC en deux exemplaires, le

Le Preneur

Nom

Précéder la signature de la mention : « lu et approuvé »

Le Bailleur

Pour AITAWAK



Le Saloon

Contrat de Location de Salle de Réception

MODALITES & REGLEMENT INTERIEUR

Il est OBLIGATOIRE de :

- ◆ D'utiliser la salle & le gîte conformément à leurs destinations : réception privée & hébergement.
- ◆ Trier vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet.
- ◆ Laisser vos véhicules au Parking clôturé à l'extérieur obligatoire, après déchargement
- ◆ Ne pas allumer la cheminée sans accord préalable du bailleur,
- ◆ D'éteindre les lumières de la terrasse la nuit
- ◆ Baisser la musique à 1h du matin
- ◆ Respecter la limite des lieux extérieurs de la location : D'utiliser la terrasse privative les allées autour du saloon jusqu'au limite du bâtiment pour se réunir à l'extérieur et non les allées communes du domaine.
- ◆ Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents et ne doivent pas déambuler seuls en dehors du lieu loué particulièrement l'accès aux pelouses devant le parc aux loups qui est strictement interdit et signalé par une clôture électrique.
- ◆ De respecter :-
 - Le caractère paisible du site
 - La propreté des locaux.
 - Le matériel mis à votre disposition.
 - L'environnement extérieur.
- ◆ De signaler immédiatement toute détérioration.

IL EST INTERDIT DE :

- ◆ Se garer dans l'allée
- ◆ Laisser les enfants déambuler seuls,
- ◆ Bloquer les issues de secours.
Toucher aux armoires électriques.
Brancher des appareils dépassant la puissance autorisée.
Utiliser tout moyen de chauffage ou cuisson non prévus dans les installations.
- ◆ Fumer à l'intérieur et d'utiliser des bougies, allumettes ou encens.
- ◆ Introduire des animaux dans le saloon
- ◆ Pénétrer dans les structures équestres sans accord préalable
- ◆ Aller sur les pelouses interdites et devant le parc aux loups signalés par une clôture électrique
- ◆ Nourrir, toucher les animaux ou pénétrer dans les locaux réservés aux animaux

AVANT DE PARTIR, il vous ait demandé de :

- ◆ Vérifier l'état de propreté général du Saloon et éventuellement des chambres (produits d'entretien, balai, sont à votre disposition.).
- ◆ Vérifier que les lumières soient éteintes et les robinets bien fermés. De baisser le chauffage (position 2) dans les chambres
De s'assurer que les issues et fenêtres soient bien fermées.
- ◆ Si vous n'avez pas choisi l'option ménage :
- ◆ Faire votre ménage dans la salle, cuisine, sanitaires, chambres, et terrasse (mégot, cannettes, emballages...).
- ◆ Ranger votre vaisselle.
- ◆ Trier vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet.
- ◆ Jeter les ordures dans les containers prévus à cet effet, sur la route à l'entrée de la propriété.
- ◆ Respecter les bacs de tri.
- ◆ Emporter vos verres dans le container du village.

RAPPEL

Le gîte décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

Nous vous souhaitons la bienvenue chez nous et un agréable séjour.

FICHE DESCRIPTIVE

AITAWAK - Le SALOON – Domaine des Ecuries Pujol

115, Le Glasnet - 44810 - Héric

Mail : le.saloon@orange.fr - Tél. : 02.40.57.62.00. – Accueil : 07 69 41 87 12

Siret : 399.057.413.0002 - T.V.A. : 94 399 057 413



Le Saloon

Contrat de Location de Salle de Réception

Prestations



Le long du canal de Nantes à Brest,
Au cœur d'un parc insolite
Peuplés de chevaux, loups et ours,
Le Saloon vous propose une ambiance voyage
Aux couleurs de l'ouest américain
Et vous reçoit dans son cadre cosy,
Alliant quiétude et convivialité

Salle de Réception & Gîte d'étape de plain-pied, Style western

Terrain 200 m²

300 m² –

Chauffage électrique

Les chambres

- ◆ 2 chambres familiales avec un lit double 140 x 180 et 2 lits superposés 80 x 180 & une armoire ; volets roulants
- ◆ 1 chambre avec 2 lits simples 80 x 180, rideaux
- ◆ 1 chambre avec 2 lits superposés 80 x 180, commode à tiroir ; volets roulants
- ◆ 1 chambre avec un lit double 140 x 180, rideaux
- ◆ Housse de couette, couette, drap housse, oreillers et taie, Chauffage & Taxe de séjour comprise dans le prix.

Les sanitaires communs

- ◆ 2 WC indépendants
- ◆ Un meuble 2 lavabos
- ◆ Si location des chambres : 1 Douche & 1 Salle de bain indépendante avec douche, meuble lavabo, toilette

Extérieur du gîte

- ◆ Table pique-nique, barbecue, table de ping-pong
- ◆ Piscine de mai à septembre avec transat bain de soleil et parasols
- ◆ Petite salle de sport

ACTIVITES & Prestations en option sur place

- ◆ **EQUITATION** Contact : Sophie Fauchet - Tél : 06 33 33 74 32 – Mail : sofi.58@hotmail.fr
- ◆ **LOCATION DE CHEVAUX** pour photo : 100 € par cheval avec accompagnateur Contact aitawak@orange.fr
- ◆ Prenez vos **PHOTOS AVEC LES LOUPS** : 200 € Contact : aitawak@orange.fr
- ◆ **SPECTACLE EQUESTRE, LOUPS, OURS** à partir de 500 € - N° feu & poney à partir de 200 € : aitawak@orange.fr
- ◆ 100 m du chemin de halage du **canal de Nantes à Brest** et du site de Bout de Bois, lac et réserve d'oiseaux
- ◆ 10 km de la **Base Nautique** de Nozay **TSN44.2** : T. : 02 40 79 66 65
- ◆ 200 m **Restaurant** CÔTE & BOUCHON T. : 02 40 95 06 50
- ◆ 6 KM D'Héric - 12 km de Blain - 15 km de Nort-sur-Erdre
- ◆ 12 km de la **Forêt Du Gâvre**
- ◆ 50 km des **Plages De La Baule**